

Règles de Participation pour la Journée de Rêve

Animation dans le cadre de la Semaine de Rêve à Roubaix du 9 au 14 septembre 2024

Le quiz pour remporter une Journée de Rêve à Roubaix est organisé par l'Association Roubaix Côté Commerce, dans le cadre d'une semaine d'animation commerciale intitulée La Semaine de Rêve, du 9 au 14 septembre 2024. Jeu sans obligation d'achat.

1. Objet du Jeu

Dès le lundi 9 septembre 2024, un quiz sera proposé sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram et publicité sur LinkedIn), invitant les participants à répondre à des questions liées à la ville de Roubaix et ses commerces. Les réponses aux questions seront trouvables sur les sites web des commerçants participants ou sur leurs réseaux sociaux.

À gagner : Une journée de Rêve pour 2 à Roubaix, le samedi 28 septembre 2024.

2. Durée du Jeu

Les participations seront acceptées du lundi 9 septembre au samedi 14 septembre 2024 inclus.

3. Comment Participer

Pour participer et tenter de remporter la Journée de Rêve, il faut remplir tous les critères suivants :

- Aimer et suivre la page Facebook ou Instagram (selon votre participation)
- Aimer la publication annonçant le jeu
- Participer au quiz (le lien se trouvant dans la publication du jeu) et répondre aux questions
- Être disponible la journée du samedi 28 septembre 2024 jusqu'au dimanche 29 septembre 2024.

Le mardi 17 septembre 2024, un tirage au sort sera effectué parmi tous les participants qui auront le plus de bonnes réponses.

Le/la gagnant.e sera contacté.e par mail et message privé le jour du tirage au sort. Le/la gagnant.e pourra choisir une personne de son choix pour l'accompagner à sa Journée de Rêve à Roubaix le samedi 28 septembre.

4. Conditions de Participation

Ce jeu est ouvert gratuitement et sans obligation d'achat à toute personne majeure désirant y participer, à l'exclusion des membres, des salariés, employés ou collaborateurs de l'association organisatrice Roubaix Côté Commerce. Une seule participation par personne est autorisée. Le jeu-concours est ouvert à raison d'une seule inscription sur l'application par personne, et aux personnes résidentes en France métropolitaine. Toute participation additionnelle sera rejetée. Toute fraude ou dispositions ci-dessus énoncées entraînent l'invalidation du candidat.

5. Détermination du Gagnant

Un tirage au sort sera effectué le 17 septembre 2024 parmi tous les participants qui auront le plus de bonnes réponses. A l'issue de ce tirage au sort, une personne sera déclarée gagnante.

6. Récompenses

Le gagnant remportera une Journée de Rêve à Roubaix, avec la personne de son choix le samedi 28 septembre 2024.

Le programme :

- Petit déjeuner gourmand au **Grand Café Roubaix**
- Changez de tête chez **Le Monde Addict** (Une coupe, un soin et un brushing)
- Déjeuner au restaurant **La Petite Cour**
- Visite du Musée **La Piscine** (2 entrées au musée)
- Instant Shopping chez **McArthurGlen** (2 cartes cadeaux de 50€ à dépenser)
- Parenthèse cinéma au **Megarama**
- Passez une nuit au **Grand Hôtel**** Roubaix** (nuit et petit déjeuner inclus)

Le lot gagné devra être accepté comme tel et ne pourra être ni remboursé, ni échangé, ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire. L'organisation se réserve le droit de remplacer le lot par un autre de même valeur, sans que cela puisse donner lieu à quelque réclamation. Le résultat sera annoncé le 17 septembre 2024. Le gagnant sera contacté par email.

Le lot (enveloppe avec les accès aux différentes activités) sera à récupérer dans un délai de 10 jours à compter du résultat du jeu concours.

7. Remise du Prix

Le/la gagnant.e sera averti.e personnellement par l'organisation du jeu par mail (adresse personnelle qu'il/elle aura mentionné dans le formulaire) et par message privé sur la page du réseau social concerné (Facebook, Instagram) le mardi 17 septembre 2024. Il/elle sera également informé.e des modalités de la remise de son prix auxquelles il/elle devra se conformer pour en bénéficier. Si dans un délai de sept jours après la fin du jeu, le/la gagnant.e est injoignable, après l'envoi d'un e-mail par les responsables du jeu concours, le lot sera annulé. Aucune réclamation ne sera acceptée. Le nom du/de la gagnant.e pourra être publié sur la page du réseau social correspondante (Facebook, Instagram). Une pièce d'identité sera requise pour vérifier l'identité du/de la gagnant.e lors de la remise du lot.

En cas d'impossibilité pour un.e gagnant.e de profiter de son lot, il/elle ne pourra pas en faire bénéficier la personne de son choix et le lot redeviendra automatiquement la propriété de l'organisation du jeu. Aucune réclamation ne pourra être acceptée.

8 : Dépôt et Consultation du Règlement

Le règlement complet pour les jeux concours précisant les modalités spécifiques, est consultable directement sur notre site web www.roubaixshopping.com Si le participant en demande l'accès, ce dernier lui sera gratuitement transmis par e-mail. Il ne sera répondu à aucune autre demande orale concernant le jeu.

9. Responsabilités

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier le jeu en cas de circonstances imprévues.

10. Acceptation des Règles

La participation au jeu implique l'acceptation sans restriction, ni réserve des modalités de jeu ainsi que du présent règlement, et les participants renoncent à toute contestation à ce titre. L'organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement ou aura tenté de le faire. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot gagnant. Le présent règlement des jeux concours est soumis aux dispositions de la loi française.

11. Protection des Données

Les informations personnelles recueillies lors de la participation seront utilisées uniquement dans le cadre de ce jeu et en conformité avec les lois de protection des données en vigueur.

Conformément aux dispositions légales en matière de protection des données personnelles, et notamment à l'article 34 de la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant qu'il peut exercer auprès de l'organisateur.